

Nantes, le 21 juin 2022

## Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER)

### Rapport annuel de mise en œuvre pour l'année 2021

**POUR APPROBATION**

#### Dispositions réglementaires

L'article 50 du règlement n°1303/2013 prévoit la réalisation d'un rapport annuel sur la mise en œuvre (RAMO) du Programme de Développement Rural Régional (PDRR).

Ce rapport doit comporter les informations clés sur la réalisation du programme et ses priorités au regard des données financières, des indicateurs communs et des valeurs cibles.

Il comporte des tableaux des indicateurs et une présentation de l'activité pour l'année 2021.

Il doit être soumis à l'approbation du CRS avant le 30 juin. Le contenu et la forme du document sont imposés (tableaux, indicateurs, questions évaluatives, sections) et issus du système informatique SFC qui est l'outil de communication entre la Commission européenne et les autorités de gestion.

Les données présentées sont arrêtées au 31 décembre 2021 (*sources : Systèmes d'information OSIRIS et ISIS, ODR*).

Ce rapport donnera aussi lieu à un « Résumé Citoyen » porté à connaissance du public et mis en ligne sur le site de la Région.

Afin de faciliter la compréhension du document, la présente note propose une grille de lecture des différentes rubriques du RAMO.

## Présentation des rubriques du RAMO

### Section 1 : INFORMATIONS CLES SUR LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME ET SES PRIORITES (page 1)

Cette partie est constituée, d'une part, de tableaux financiers et de tableaux présentant l'état d'avancement de différents indicateurs et, d'autre part, d'explications liées aux réalisations pour chacun des domaines prioritaires ouverts dans le programme.

### Section 2 MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ÉVALUATION (page 33)

Cette partie présente l'état d'avancement du plan d'évaluation et les évaluations réalisées au cours de l'année de référence du RAMO. En 2021, les travaux relatifs à l'évaluation d'impact du programme sur le développement et le maintien d'unités de production agricoles et agroalimentaires sur le territoire et ceux relatifs à l'évaluation d'impact des programmes FEDER et FEADER sur l'adaptation et l'atténuation du changement climatique ont été publiés.

### Section 3 ELEMENTS QUI AFFECTENT LA PERFORMANCE DU PROGRAMME ET MESURES PRISES (page 39)

Cette partie présente les moyens utilisés pour assurer la qualité de la mise en œuvre du programme : les différentes modifications du programme, la mise en œuvre du contrôle interne, les suites d'audit externe, la formation, le plan d'action et de suivi des audits extérieurs, les modalités d'animation du programme et la gouvernance mise en place en Pays de la Loire.

### Section 4 MISE EN ŒUVRE DE L'ASSISTANCE TECHNIQUE ET OBLIGATIONS DE PUBLICITE (page 42)

Cette partie présente l'état d'avancement du réseau rural régional ainsi que les actions mises en œuvre par la Région pour assurer la publicité du programme.

⇒ **Le projet de RAMO 2021 du programme de développement rural régional est joint en annexe à la présente note pour approbation des membres du CRS.**